



changement de statut étudiant en vie privée et familiale

Par **MarwaMab**, le **12/11/2019** à **20:55**

je me permet de vous ecrire pour savoir si je pourrais solliciter un changement de statut avec un recipissé de demande de carte de séjour etudiant en vie privée et familiale.rnrnje suis arrivée en France le 13 octobre 2018 logée chez ma soeur et son marie qui ont eu respectivement un cancer du colon et du pancreas.rnrnapres des longues séances de chimiothérapie l'état de mon beau frère s'etait rapidement dégradé et il est décidé le 17 novembre par la suite ma soeur a été longuement hospitalisée le combat contre le cancer était long mais en vain. elle est décidée le 23 fevrier en laissant mes deux neveux de 5 et 10 ans orphelins de coté père et mere en l'espace de 3 mois.rnrnj'ai expliqué à mon responsable de formation les difficultés que j'ai rencontré et que j'ai eu beaucoup de mal à me concentré sur mes études (jusqu'à present j'arrive pas à surmonter la drame) malheureusement il a refusé de me permettre de refaire l'année.rnrnle 15 Avril 2019 Mon père est désigné tuteur des enfants (les enfants sont français et vivent en France) et moi subrogée tutrice -(actullement je suis une formation à distance de secrétariat médicale).rnrnMes parents ont sollicité une demande de carte séjour vie privée et familiale les premiers recipissés étaient delivré VPF puis la mention était changée en visiteur alors qu'une carte sur la Base VPV était sollicitée initialement (un recours contre la préfecture d'evry est en cours).rnrnde puis le décès de ses parents mes neveux n'ont aucune rente d'éducation ni allocation familiale tout est bloqué , j'effectue avec mon père tte la prise en charge sans dépasser le quota d'heure de travail d'étudiant .rnrnMa question est de savoir si j'aurai droit à une carte séjour VPF et est ce que c possible de solliciter le changement dans ces conditions et avec un récipissé de délai de validité jusqu'à 10/03/20120rnrnMerci d'avance pour votre aide rnrnCordialement,